25 Décembre 1863

C. H. Laverdière Ptre
1864

MANDEMENT

DE

Monseigneur l'Eveque de Montreal,

INSTITUANT

L'APOSTOLAT DE LA PRIERE

CONTRE LES

Erreurs réprouvées dans le Premier Synode de Ville-Marie.

MC

Err

Pa

Au

I
les
éle
ave
la
pa
en

mo
ral
sio
gle
en
po

ve
re
da
gu
la
ra

fa
re
qu

MANDEMENT
DE
MONSEIGNEUR L'EVEQUE DE MONTREAL,
INSTITUANT
L'APOSTOLAT DE LA PRIERE
CONTRE LES
Erreurs réprouvées dans le Premier Synode de Ville-Marie.

IGNACE BOURGET,

Par la Grâce de Dieu et du Siége Apostolique, Evêque de Montréal, Assistant au Trône Pontifical, etc. etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses, et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

En terminant les travaux de leur troisième Concile, tous les Evêques de cette Province, réunis dans la Métropole, élevèrent, d'un commun accord, leurs voix pastorales pour avertir les fidèles, confiés à leurs soins, que les ennemis de la Religion semaient l'ivraie à pleines mains dans cette partie du champ du père de famille, afin qu'ils se tinssent en garde contre de si dangereux ennemis.

C'était le vingt-unième jour de Mai dernier, ce beau mois de Marie, que, en parfaite harmonie avec Nos Vénérables Frères de l'Episcopat Canadien, Nous vous adressions ces salutaires avis, sous la puissante protection de la glorieuse Mère de Dieu, dont Nous avions, à pareil jour, en 1848, transporté et inauguré, avec toute la solennité possible, la sainte Image de Notre-Dame de Bonsecours.

Car, dans ce joyeux anniversaire, si plein de doux souvenirs pour nous tous, N. T. C. F., Nous fixons tout naturellement Nos regards sur ce religieux sanctuaire, qu'a daigné, dès le principe, choisir pour demeure cette Auguste Dame, que la sainte Eglise proclame *Gardienne de la Foi catholique*, et qui toute seule est *comme une armée rangée en bataille*, pour la défense du peuple chrétien.

Le vingt-troisième jour du mois d'Août suivant, Nous faisions l'ouverture de notre *Premier Synode*, sous les heureux auspices du *Très-Saint et Immaculé Cœur de Marie*, que l'Eglise honorait, ce jour-là, comme le *Vase spirituel*

et digne de tout honneur, dans lequel repose, comme dans l'arche de la nouvelle alliance, la foi divine qui est la véritable verge d'Aaron et la manne délicieuse qui nourrit les enfants d'Israël au milieu des déserts de cette vie.

En délibérant, dans cette grande et religieuse assemblée, avec tous vos zélés Pasteurs, qui ne faisaient tous avec Nous, dans ce délicieux Cénacle, qu'un cœur et qu'une âme, sur tout ce qui pouvait concerner vos plus chers intérêts, Nous avons été vivement ému à la vue des imminents dangers que court votre foi. Aussi, avons-nous décrété, d'une voix unanime, *qu'il nous fallait exercer une grande vigilance pour que les livres impies et les mauvais journaux ne répandissent pas leur mauvaise doctrine parmi les catholiques, parce qu'autrement ils empoisonneraient les cœurs des fidèles confiés à nos soins.* Or, N. T. C. F., c'est principalement pour mettre ce salutaire décret en pleine vigueur que Nous élevons de nouveau la voix.

Nous sommes d'une autre part forcé de le faire par notre bien-aimé Pontife qui, dans une Lettre du 9 Mars dernier, Nous faisait cette pressante recommandation :

« Nous n'avons, Nous écrit ce vigilant Pasteur de tout
« le troupeau de Jésus-Christ, nul doute que . . . . . vous ne
« continuiez, surtout dans ces temps très mauvais, de pro-
« téger et de défendre, avec intrépidité et une vigilance
« encore plus grande, la cause, les droits et la doctrine de
« notre très-sainte Religion, et de pourvoir, avec soin, à la
« sûreté de votre troupeau, de découvrir les criminelles
« embûches des ennemis, de réfuter leurs erreurs, et de
« vous opposer courageusement à leurs mauvais desseins."

Comme vous le voyez, N. T. C. F., notre Père commun nous signale les dangers des temps dans lesquels nous vivons, en nous disant que ce sont des *jours très-mauvais ;* les dangers des hommes avec lesquels nous vivons, en nous apprenant qu'ils sont bien redoutables, et les dangers des erreurs au milieu desquelles nous vivons, en nous avertissant qu'elles sont d'autant plus à craindre qu'elles sont plus cachées. Il devient donc nécessaire de vous prémunir contre ces trois dangers, qui sont comme trois écueils contre lesquels vous pourriez vous heurter, ou comme trois vents impétueux qui, en se choquant sur une mer orageuse dont ils soulèvent les flots irrités, ont bientôt fait sombrer le frêle vaisseau qu'ils trouvent sans défense.

I. Dangers des temps dans lesquels nous vivons.

Vous savez, N. T. C. F., quelles sérieuses précautions l'on prend, dans le monde, quand on est menacé de quelque imminent danger. Que ne fait-on pas en effet, dans les temps d'épidémie, pour se préserver de la peste qui exerce en tous lieux ses cruels ravages? Quels soins n'apporte-t-on pas, dans l'examen de la monnaie courante, quand on est averti qu'il circule beaucoup de pièces fausses et de mauvais aloi? Comme l'on s'arme avec prudence, quand on est exposé à être attaqué et pillé par des assassins et des brigands! Il suffit, dans de telles occasions, que la police ou autre autorité municipale donne l'éveil, pour que chacun se tienne sur ses gardes; et si quelqu'un, avant de prendre ses sûretés, voulait absolument qu'on lui prouvât la présence d'un tel danger, on le prendrait pour un insensé.

Eh! bien, N. T. C. F., nous sommes en grand danger de contracter la plus désastreuse de toutes les pestes, d'être trompés dans la plus sérieuse de toutes les affaires, d'être dépouillés du plus précieux de tous les trésors, c'est-à-dire de la *foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu.* Heb. 11. 6. C'est le Chef Suprême de l'Eglise qui fait entendre le cri d'alarme d'un bout du monde à l'autre. S'en trouverait-il parmi nous d'assez imprudents pour ne donner aucune attention à un avertissement aussi sérieux, et qui part du sommet des collines de la Ville-Eternelle? Mériterions-nous, par notre insouciance, d'être mis au nombre de ceux que frappe cet oracle, sorti de la bouche de la Sagesse Divine, savoir, que *les enfants de ce siècle sont plus prudents dans leurs générations que les enfants de la lumière.* Luc. 16. 8.

Car ce n'est pas légèrement que le Pasteur universel nous signale les *jours mauvais* que nous traversons. Assis sur la Chaire de Pierre, il contemple tous les siècles qui se sont écoulés depuis que le Bienheureux Pierre, dont il est le successeur, et les autres Apôtres demandèrent à leur adorable Maître quand arriveraient les *jours de désolation*, qu'il leur avait prédits. *Dic nobis quando hæc erunt? et quod signum adventûs tui et consummationis sæculi?* Matth. 24. 3. Il a, pour se régler dans ses calculs, et fixer les temps d'épreuves réservées à l'Eglise, les infaillibles prophéties de Celui dont il est le Vicaire.

Il voit donc, du haut de la citadelle de Sion, se dérouler les événements qui préparent, au monde entier, de funes-

tes catastrophes. Ainsi, il voit s'élever de toutes parts les faux prophètes et les faux christs qui, armés de toute la malice de l'ancien serpent, travaillent à séduire les nations. *Multi pseudoprophetæ surgent et seducent multos.* Id. Ibid. 11. Il remarque, à la lueur du flambeau divin, qui l'éclaire sur la grandeur des maux qui affligent l'Eglise, que ces faux prophètes se multiplient d'une manière effrayante ; et qu'étant armés de la puissance de l'enfer, ils exercent sur les esprits un charme prestigieux et diabolique qui opère un vertige inexplicable. *Dabunt signa magna et prodigia..* Id. Ibid. 24. Il entend le frémissement des princes et des peuples, conjurés contre Dieu et son Christ, et il lève hardiment sa voix pastorale pour avertir ses enfants du danger qui menace leur foi.

Ce danger lui paraît d'autant plus imminent qu'il est écrit que les élus seront, à la fin des temps, si horriblement éprouvés que, sans un secours tout divin, ils seraient eux-mêmes induits en erreur. *Ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi.* Id. Ibid. 24. Or, ce dépérissement de la foi, qui doit signaler le dernier âge du monde, et précéder le second avènement du Fils de l'Homme, il le voit s'opérer visiblement dans ces jours mauvais. *Filius hominis veniens, putas inveniet fidem?* Luc. 18. 8. Oh ! que ses regards sont tristes, quand ils se fixent sur ces torrents d'iniquité, qui inondent le monde et refroidissent la charité ! *Quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum.* Id. Ibid. 12.

D'ailleurs, N. T. C. F., qui peut mieux que lui sentir les horribles secousses qui, aujourd'hui, ébranlent le monde entier ? Qui plus que lui est à même de suivre, de son œil pénétrant, l'agitation des sociétés secrètes qui, du fond de leur infernal souterrain, menacent de renverser le Trône Pontifical, et de briser en même temps les couronnes et les sceptres de tous les Souverains. *Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania.* Ps. 2 1.

Qui est plus éclairé que lui, pour bien apprécier les terribles armements qui se font de toutes parts, et pour y voir l'accomplissement des divins oracles, qui nous annoncent les horreurs des grandes guerres, quand les grandes nations en viennent aux mains, ainsi que les pestes, les famines, les tremblements de terre, qui sont autant de signes certains de l'apparition des *temps mauvais*, dans lesquels nous vivons ?

Qui enfin mieux que lui connaît les souffrances des mi-

nistres et des enfants de l'Eglise qui, à l'heure qu'il est, gémissent dans de sombres cachots, sont chargés de chaines pesantes, sont cités devant les tribunaux et scellent de leur sang la foi de Jésus-Christ ? Que d'ardentes prières s'échappent de son cœur oppressé, et montent au Ciel pour obtenir la palme du martyre à ces généreux défenseurs de la foi ! *Hæc est victoria, quæ vincit mundum, fides nostra.* I. Joan. 5. 4.

Ces *jours très mauvais*, que signale à notre sérieuse attention le premier des Pasteurs, sont ceux que l'Apôtre des nations nous a désignés de loin comme des jours souverainement dangereux, qui arriveront à la fin des temps. *In novissimis diebus, instabunt tempora periculosa.* II. Tim. 3. 4. Il nous rappelle donc par là-même, dans sa sollicitude Apostolique, ces paroles que l'Apôtre St. Jude a consignées dans son Epitre Catholique. O vous, enfants chéris de l'Eglise, n'oubliez pas les prédictions qui vous ont été faites par les Apôtres de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vous ont bien avertis que, dans les derniers temps, il viendrait des hommes qui, marchant dans les voies de l'impiété, et suivant les désirs déréglés de leur cœur, travailleraient à tromper les autres et à les jeter dans l'illusion. *Vos autem, charissimi, memores estote verborum, quæ prædicta sunt ab Apostolis Domini Nostri Jesu-Christi, qui dicebant nobis, quoniam in novissimo tempore venient illusores, secundum desideria sua ambulantes in impietatibus.* Jud. 17.

Ces *jours mauvais* seront si dangereux que Dieu, dans son infinie miséricorde, les abrègera, de crainte que, s'ils venaient à se prolonger au-delà des termes fixés par la Divine Providence, il ne restât plus aucun élu sur la terre. *Nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro.* Matth. 24, 22. Qu'elles sont terribles ces paroles prophétiques du Seigneur Jésus ! Oh ! comme elles nous dépeignent bien les dangers de ces jours de séduction ! Ne sommes-nous pas, N. T. C. F., en voyant de nos yeux, le triomphe du mal, portés à regretter, avec le prophète, que les jours de notre triste exil, dans cette vallée de larmes, soient si longtemps prolongés ! *Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est* ! Efforçons-nous du moins, comme nous le recommande si instamment St. Pierre, de rendre certaine, par nos bonnes œuvres, notre vocation à la foi, et notre élection à la gloire. *Satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.* II Pet. 1. 10.

II. Dangers des hommes avec lesquels nous vivons.

En nous avertissant que les ennemis, qui en veulent à note foi, nous tendent de *criminelles embûches*, pour nous faire tomber, par surprise, dans leurs erreurs, notre vigilant Pontife nous dit assez clairement combien ils sont dangereux, et combien par conséquent nous devons les craindre. *Pergas.... nefarias adversariorum insidias detegere, errores refellere, pravisque illorum conatibus animose obsistere.*

Pour nous en convaincre de plus en plus, jetons un coup-d'œil sur les traits caractéristiques des ennemis de la Religion, tracés par le St. Esprit lui-même, dans les Stes. Ecritures.

St. Paul, en écrivant à son fidèle disciple Timothée, lui en fait une description si frappante qu'il est impossible de ne pas les reconnaître.

Les hommes dangereux, nous dit l'Apôtre, s'aiment eux-mêmes, ne cherchent que leurs intérêts, ne travaillent qu'à leur propre gloire, c'est-à-dire qu'ils sont en toute lettre de vrais égoïstes ! *Erant homines seipsos amantes.* II. Tit. 3. 2. Il ne faut donc pas s'étonner s'ils haïssent la Religion et Dieu qui en est l'auteur. Car ils font, sur la terre, ce que firent, dans le Ciel, les mauvais Anges qui, par amour pour eux-mêmes, et éblouis de l'éclat de leur propre excellence, se révoltèrent contre Dieu, et commencèrent dès lors à lui faire une guerre acharnée. Ce premier combat, qui s'engagea, dans cet instant terrible, entre St. Michel et les bons Anges, d'une part, et Satan devenu Dragon et ses Anges changés en démons, de l'autre, s'est continué depuis et se continuera jusqu'à la fin des siècles, entre les bons et les méchants. *Factum est prælium magnum in cælo, Michael et Angeli ejus præliabantur cum dracone, et draco pugnabat et Angeli ejus.* Apoc. 12.

Et comme les Anges rebelles furent dépouillés de tous les ornements de la grâce et de la justice, et précipités dans le puits de l'abîme, de même les méchants, que la Divine Providence a enrichis des plus beaux talents, sont, en punition de leur fol orgueil, abandonnés à l'aveuglement de leur esprit et à la dépravation de leur cœur. Voilà pourquoi, dit l'Apôtre, ces enfants d'iniquité deviennent *avares, fiers, blasphémateurs, désobéissants à leurs parents, ingrats, scélérats.* II. Tim. 3. Aussi, finissent-ils par être insupportables et par tomber dans le mépris et rejetés de toutes les

sociétés qui se respectent. *Non prævaluerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cœlo.* Apoc. 12.

Les ennemis de la Religion sont, dit encore l'Apôtre, reconnaissables à un autre trait bien frappant, c'est qu'ils sont *dénaturés*, c'est-à-dire, *sans affection* ni vrais sentiments du cœur : *Sine affectione.*

Pour s'en bien convaincre, il faut les juger, non par leurs paroles, car ils se vantent d'être les seuls bienfaiteurs du genre humain, mais par leurs œuvres. Car on ne peut vraîment connaître l'arbre qu'à ses fruits. *Mala autem arbor malos fructus facit.* Matth. 7. 17. Or, quels sont les fruits qu'ont produits, dans le monde, ceux qui ont combattu la Religion, par leurs écrits impies et leurs discours blasphématoires ? L'histoire de tous les siècles est là pour nous l'apprendre. Qu'il nous suffise donc de remarquer ici en passant qu'ils sont, non les libérateurs, mais les fléaux de toutes les sociétés. Car ce sont évidemment leurs sophismes irréligieux qui enfantent les révolutions, bouleversent les empires et les pays les plus florissants, arment les nations contre les nations et soulèvent les familles contre les familles.

Ils sont sans affection ; et en effet, ce ne sont pas, N. T. C. F., ces ennemis de la Religion et de ses saintes institutions, que l'on voit dans les réduits où se cache la misère, dans les maisons où une fièvre contagieuse exerce ses ravages, dans ces lieux enfin où il y a des larmes à essuyer, des douleurs à calmer, des peines à soulager. Mais on les trouvera partout où il y a des passions populaires à exciter, là où le sang coule pour réclamer des droits chimériques, là où des citoyens sont armés contre des citoyens, là où les biens des Eglises sont pillés, les temples profanés, les ministres de la Religion insultés et massacrés. Car, dit encore le grand Apôtre, ces hommes *dénaturés* et *sans affection*, sont *ennemis de la paix*, *calomniateurs* dans leurs écrits aussi bien que dans leurs discours, *esclaves de l'intempérance*, *inhumains*, *ennemis des gens de bien*, *traîtres*, *insolents*, *aimant leurs voluptés plus que Dieu.* II. Tim. 3.3 et 4.

Autre caractère distinctif des ennemis de la Religion, l'hypocrisie. Ces hommes, dit le Docteur des nations, prendront tous les dehors, et auront toutes les appparences de la piété, mais ils n'en auront ni l'esprit ni la réalité. Loin delà, ils se moquent entr'eux de tout ce qui est sacré, et tournent en dérision le bon peuple attaché à toutes ses pratiques religieuses, et disent que la Religion n'est bonne que pour

lui. Aussi, ce n'est guères qu'en présence des gens de bien, dont les suffrages leur sont nécessaires pour arriver à leurs fins, qu'ils affectent de paraître religieux, et qu'ils font certains actes de piété pour mieux les séduire. *Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes.* II. Tim. 3. 5.

Il y a donc chez ces ennemis de la Religion un caractère d'hypocrisie, le plus bas et le plus vil de tous les caractères ; péché d'ailleurs si grand, que l'enfer lui est spécialement réservé au témoignage de Notre Seigneur, qui nous déclare que le sort des méchants en général est de brûler avec les hypocrites. *Partemque ejus ponet cum hypocritis.* Matth. 24. 51. Car, malgré ces vaines démonstrations de piété, ils ne sont, assure l'Apôtre, que des séducteurs *corrompus dans leur cœur, et réprouvés dans leur foi. Homines corrupti mente, improbi circa fidem.* II. Tim. 3. 8.

A la vérité, ils obtiennent d'abord de grands succès, en exerçant sur les peuples, par le prestige de leurs talents et les charmes de leur éloquence, une grande influence pour les entraîner dans leurs funestes erreurs. *Mali homines et seductores, proficient in pejus, errantes et in errorem mittentes.* II. Tim. 3. 13. Et voilà ce qui fait le grand scandale des faibles et des ignorants qui se laissent aller au courant qui entraîne les masses.

Mais l'Apôtre lève ce scandale en montrant que les séducteurs des temps modernes ressemblent à Jannès et Mambrès, qui trompèrent Pharaon et les Egyptiens, en contrefaisant quelques-uns des prodiges qu'opérait Moyse, pour prouver sa divine mission. Mais bientôt ces célèbres Magiciens furent vaincus par l'homme de Dieu et forcés d'avouer publiquement que le *Doigt du Seigneur était avec lui.* Ils furent donc réduits à souffrir toute l'humiliation d'une défaite. Or, tel est, on n'en saurait douter, puisque l'Apôtre nous le déclare, le sort réservé aux ennemis de Jésus-Christ et de sa divine Religion. *Ultra non proficient, insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit.* II. Tim. 3. C'est d'ailleurs ce que nous a prophétisé l'Auguste Mère de Dieu dans son admirable cantique, en nous disant que le Seigneur *a déployé la force de son bras ; qu'il a dissipé les orgueilleux qui s'élevaient dans la pensée de leur cœur, et qu'il a déposé les puissants de leurs trônes. Dispersit superbos...... Deposuit potentes.* Luc. 2. 51 et 52.

Au reste, St. Jude nous rend raison de l'influence surprenante que ces séducteurs exercent, pendant un certain

temps, sur les peuples, en nous témoignant que *ce sont des murmurateurs qui se plaignent sans cesse, qui suivent leurs passions, dont les discours sont pleins d'orgueil, et qui se rendent admirateurs des personnes, dans des vues d'interêt.* Jud. 16.

Mais voici, N. T. C. F., une vérité qui nous fera encore mieux comprendre combien sont à craindre ceux qui travaillent à renverser les principes religieux, qui sont les fondements inébranlables de notre foi. C'est que, comme nous l'enseigne l'Apôtre, ils sont les précurseurs de l'Ante-Christ qui, par sa malice, a si justement été qualifié d'*homme de péché, fils de perdition, ennemi de tout bien, qui cherchera à s'élever au-dessus de Dieu, et à se faire adorer à sa place, jusqu'à s'asseoir dans le temple du vrai Dieu, pour s'y faire honorer comme un Dieu.* II. Thess. 2. 3 et 4.

Nous ne saurions, N. T. C. F., en douter, lorsque nous entendons le grand Apôtre nous déclarer que ce mystère d'iniquités s'opérait déjà de son temps, et qu'il devait se continuer de siècle en siècle, par une succession d'hommes à mauvais principes, qui devaient se transmettre leurs erreurs jusqu'à l'avènement de l'Ante-Christ, que le Seigneur Jésus ferait mourir du souffle de sa bouche. *Nam mysterium jam operatur iniquitatis...... Qui tenet nunc teneat, donec de medio fiat, et tunc revelabitur ille iniquus quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui.* II. Thess. 2. 7. et 8.

Tels sont les *jours mauvais* que nous a annoncés Notre Seigneur, pour que nous ne soyons ni surpris, ni ébranlés des scandales que nous y voyons. *Ecce prædixi vobis.* Matth. 24, 24.

Tels sont les hommes de ces temps mauvais, dont la malice nous a été prédite, pour que nous sussions comment nous préserver de leur séduction. *Videte nequis vos seducat.* Matth. 24, 4.

Pour cela, qu'avons-nous à faire ? Ce que St. Paul recommandait non pas seulement aux simples fidèles, mais à un grand Evêque, son fidèle Disciple St. Timothée, qui, pour soutenir sa foi, remporta la palme du martyre : *Hos devita.* II. Tim. 3, 5.

Oui, N. T. C. F., évitez ceux qui sont ennemis de votre foi, et qui vous le prouvent, en écrivant des livres et en débitant des discours que vos pasteurs vous certifient être condamnés par l'Eglise. Car en les écoutant, ces pasteurs, c'est Jésus Christ lui-même que vous écoutez. *Qui vos audit me audit* ; et vous ne marcherez pas dans les téné-

bres, en suivant les maximes de son Evangile. ***Qui sequitur me non ambulat in tenebris.*** Mais si par malheur vous quittiez la voie de l'obéissance qui leur est dûe, vous vous égareriez, parce que vous sortiriez des sentiers de la vérité, en méprisant Jésus-Christ dans la personne de ceux qui le représentent. ***Qui vos spernit me spernit.***

III. Dangers des erreurs au milieu desquelles nous vivons.

Il nous reste, N. T. C. F., à vous découvrir les principales erreurs, qui circulent plus que jamais dans le monde, et dont le venin est d'autant plus dangereux qu'il est moins aperçu. Il est donc de notre devoir de vous les indiquer clairement, pour que, les connaissant bien, vous puissiez vous en préserver. Nous allons avoir encore pour nous diriger, dans ce dangereux sentier, notre vigilant Pontife. Car voici ce qu'il écrivait, le 16 Novembre dernier, à tous les Evêques de cette Province :

" Comme vous connaissez parfaitement, nous dit-il à " tous, les prodiges monstrueux des opinions, les artifices " tout-à-fait diaboliques, les piéges et les efforts par les- " quels les hommes ennemis s'efforcent de corrompre les " esprits et les cœurs de tous, et de les éloigner de la Reli- " gion catholique, Nous sommes pour cela certain que " Vous, Vénérables Frères, ne négligerez rien dans votre " ardente religion et votre zèle sacerdotal, pour pouvoir " découvrir les piéges des ennemis, corriger leurs erreurs, " réprimer leurs tentatives, et éloigner les fidèles confiés à " vos soins des pâturages empoisonnés, les pousser vers " de salutaires enseignements, et les nourrir de jour en " jour davantage par des paroles de foi, les confir- " mer par les dons des grâces, et faire rentrer dans les " sentiers de la vérité et du salut tous les infortunés qui " vivent dans l'erreur, et les gagner à Jésus-Christ. "

Or, les erreurs que le Souverain Pontife découvre, du haut de la Chaire Apostolique, et qu'il voit se glisser, comme des serpents monstrueux, dans toutes les parties du monde, sont le *philosophisme moderne*, qui ne reconnaît aucun Dieu, ou qui n'admet qu'un Dieu impuissant, sans providence et soumis aux lois de la terre ; l'*empiètement* de la Puissance séculière, qui voudrait dominer la Sainte Eglise de Dieu ; le *rationalisme*, qui rejette les mystères que la raison ne comprend pas ; l'*indifférentisme*, qui sauve tout le monde, ceux mêmes qui vivent dans de fausses religions.

Mais il est à bien remarquer, N. T. C. F., que ces horribles monstres ne serpentent, dans les Sociétés humaines, qu'en se déguisant et en se couvrant des plus belles protestations d'attachement à Dieu et à sa divine Religion. Ainsi, l'on dira de magnifiques choses de la divinité, et en même temps l'on prétendra que Dieu ne se mêle pas du gouvernement de ce bas-monde ; et parce qu'on le soumet aux lois de la nature, on lui nie le pouvoir de faire des miracles. On fera de magnifiques éloges de Jésus Christ comme du plus grand homme qui ait paru dans le monde, mais on combattra sa divinité et cela pour attaquer la divinité de notre sainte Religion. On relèvera bien haut la Religion Chrétienne et toutes ses admirables Institutions, mais on fera marcher de pair la raison humaine, dont on fait une règle de conduite aussi certaine et plus sûre même que la foi divine. L'on conviendra que l'on peut se sauver dans l'Eglise Catholique, mais en même temps l'on ouvrira, pour se montrer libéral, la porte du Ciel à tous ceux qui vivent dans des erreurs damnables.

Il en est donc de ces erreurs et autres, que ne cesse de vomir l'enfer, comme des démons qui, pour mieux tromper les hommes, se transforment en anges de lumière. C'est ce que vous verrez clairement dans le tableau des propositions erronées que vous allez entendre. Vous comprendrez facilement quel est le poison infect du *rationalisme*, caché dans ces propositions, en faisant attention que les ennemis de la Religion cherchent partout à mettre l'intelligence humaine à la place de la foi divine, et voudraient faire croire aux peuples que la politique est indépendante de la religion, que la loi des hommes n'a rien à faire avec la loi de Dieu, que l'intervention de l'Eglise nuit aux progrès des sociétés humaines ; que la loi doit être *athée*, c'est-à-dire, ne reconnaître aucun Dieu, et par conséquent protéger l'erreur aussi bien que la Vérité.

C'est donc, N. T. C. F., pour vos oreilles religieuses un bien triste tableau que celui dont on va vous faire la lecture. Aussi, ne l'entendrez-vous pas sans beaucoup gémir sur les déplorables égarements de la raison humaine qui, en voulant s'élever, comme Satan, jusqu'au trône de Dieu, est tombé si bas qu'elle se sature des plus grossières erreurs. A la vue du pitoyable état, auquel se trouve réduit le cercle des impies, qui se vautrent dans le bourbier hideux des plus détestables principes, vous sentirez plus que jamais le besoin, le bonheur et le bienfait de la foi divine que vous avez sucée avec le lait. Vous vous y affermirez

de plus en plus, par l'instruction, la prière et la bonne vie : car tels sont les aliments de la vraie foi.

Propositions erronées, impies, hérétiques, etc.

N. B. Ces propositions ne sont lues, en chaire, que quand on y combat les erreurs qu'elles renferment. Deplus elles seront d'un grand secours pour juger sainement les mauvais principes du temps, qui se propagent dans une infinité d'écrits qui se publient et de discours qui se débitent publiquement.

1. Le progrès civil exige que la société humaine soit établie sur des fondements humains, sans aucun égard à la Religion, comme si elle n'existait pas.

Impie, injurieuse à la Religion, conduisant à l'athéisme, subversive de l'ordre moral et contraire à la parole de Dieu.

2. La loi morale, modératrice des actions humaines, est radicalement séparable de la Religion et n'a besoin d'aucune sanction divine.

Prise dans son sens complexe, fausse, impie, sentant l'hérésie et erronée.

3. L'intelligence humaine subsiste entre les bornes des sensations, la doctrine morale dans le calcul des intérêts, la politique dans la seule réunion des forces matérielles.

Prise dans toutes et chacune de ses parties, fausse : quant à la première partie, conduisant au matérialisme, et approchant de l'hérésie : quant à la seconde partie, éversive de toute moralité : quant à la troisième partie, destructive de l'ordre moral et social.

4. Telle est la force spontanée de l'intelligence humaine, que toute révélation divine est inutile à l'ordre social.

Hérétique.

5. Le dogme du péché originel et le dogme de la réparation de tout le genre humain par le Christ ne fait rien pour la condition présente de la société et pour connaître ses lois.

Fausse, erronée, et proche de l'hérésie.

6. L'immutabilité des dogmes chrétiens est un obstacle au progrès de la société.

Fausse, injurieuse à la Religion chrétienne, sentant l'hérésie.

7. Le christianisme, tel qu'il est donné par l'Eglise Catholique, n'a pas exercé et ne peut de sa nature exercer une influence salutaire sur le droit civil, sur le droit politique, ni sur le droit des gens.

Fausse, erronée, injurieuse à l'Eglise, et en autant qu'elle suppose que le christianisme peut être enseigné mieux qu'il ne l'est dans l'Eglise catholique, hérétique.

8. La doctrine évangélique qui enseigne aux frères à se porter un mutuel secours, ne regarde que les personnes particulières ; et elle ne peut jamais s'appliquer aux relations politiques en faveur des gouvernements légitimes, que des ennemis domestiques ou étrangers attaquent injustement.

Pernicieuse à la société, séditieuse, destructive du droit public et des gens, hérétique.

9. Le bien de la société chrétienne demande que la puissance spirituelle ne soit pas distincte et indépendante de la puissance civile.

Fausse et hérétique.

10. La distinction et indépendance de la puissance spirituelle de la puissance civile est cause que la puissance spirituelle absorbe les droits essentiels de la puissance civile.

Fausse et hérétique.

11. Cette distinction et indépendance de la puissance spirituelle de la puissance civile doit être considérée comme accidentelle et temporaire, mais nullement comme une condition normale de la société régénérée par le Christ.

Fausse et hérétique.

12. Dans toute société bien constituée la législation et l'acte du gouvernement doivent suivre une indifférence systématique entre la vérité et l'erreur dans l'affaire de la Religion.

Impie, conduisant à l'indifférentisme, injurieuse à la droite raison et à la Religion.

13 Quoique théologiquement il soit vrai que chaque nation chrétienne doit faire partie d'une seule et même Eglise universelle, soumise à un seul chef suprême, cependant il serait utile politiquement que chacune d'elles formât une église nationale sous la suprématie du chef respectif du gouvernement.

Conduisant au schisme et approchant de l'hérésie.

14. Les gouvernements politiques peuvent prescrire au Clergé comme au peuple des *thèses* ou formulaires théologiques, quoiqu'ils soient tels qu'ils ne puissent être approuvés par le Siége Apostolique ou par les Conciles Œcuméniques.

Schismatique et hérétique.

15. L'Eglise ne peut rien décréter qui puisse lier la conscience des fidèles dans l'ordre concernant l'usage des choses temporelles.

Hérétique.

16. Il est opposé à l'esprit de l'Evangile, que l'Eglise possède des biens temporels; qu'elle ne peut elle-même accepter ou acquérir légitimement des propriétés ou possessions pour le soutien des ministres, l'exercice du culte, et le soulagement des pauvres.

Depuis longtemps condamnée dans le Concile de Constance et dans la Bulle de Martin V. et hérétique.

17. Le gouvernement de l'Eglise institué par Jésus-Christ n'est vraiment pas monarchique.

Hérétique et contraire à la définition du Concile de Florence.

18. Les gouvernements peuvent empêcher légitimement la circulation de la vie catholique en mettant des obstacles aux relations du Siége Apostolique avec les différentes parties de la catholicité.

Favorisant le schisme et l'hérésie, éversive de la constitution et la liberté de l'Eglise, injurieuse au Siége Apostolique.

19. L'Evêque ou le Concile Provincial s'écarte des règles de la théologie, quand dans l'enceinte de sa juridiction, il défend d'enseigner que les jugements d'une plus grave importance et plus solennels du Pontife Romain ont besoin de la sanction civile.

Injurieuse à l'autorité de l'Eglise, favorisant le schisme et l'hérésie, et en autant qu'elle suppose que les jugements d'une plus grave importance et plus solennels du Pontife Romain ont besoin de la sanction civile, hérétique.

20. Les lois de l'Eglise n'obligent en conscience que lorsqu'elles sont promulguées par la puissance civile.

Hérétique.

21. Lorsque des cas de nécessité ou de grande utilité se présentent dans lesquels le Pontife Romain doit exercer sa puissance par des actes qui soient en dehors ou au-dessus des Canons en vigueur dans l'Eglise universelle, ce n'est point à lui à décider si ces cas existent ou non.

Diminuant la puissance du Pontife Romain, injurieuse à cette même puissance et pour le moins erronée.

22. Il n'appartient pas au Pontife Romain de statuer si les usages et coutumes des Eglises particulières doivent être conservés ou non.

Téméraire, offensante de la puissance du Pontife Romain, et proche de l'hérésie.

23. **Aucune puissance ecclésiastique, pas même le Souverain Pontife ou le Concile Œcuménique, ne peut porter une sentence d'excommunication contre un Prince Souverain.**

Hérétique.

24. **L'autorité spirituelle du Pontife Romain est de sa nature hostile à la puissance civile.**

Fausse et hérétique.

25. **Le premier des Pontifes Romains, qui a accepté la puissance temporelle, et les princes qui ont concouru à le constituer, ont été dans l'erreur.**

Téméraire, erronée, et contraire à la doctrine constante de l'Eglise.

26. **La domination temporelle du Pontife Romain est opposée à la doctrine évangélique.**

Hérétique.

27. **Cette domination temporelle n'est pas d'une grande importance pour les affaires spirituelles de la catholicité, et ne peut s'allier avec les principes d'un bon gouvernement civil.**

Prise dans toutes ses parties fausse, sentant l'hérésie et erronée.

28. **Il est faux que la domination temporelle du Souverain Pontife, en vertu de sa destination sacrée, prenne un caractère spirituel.**

Erronée, contraire au Concile de Trente et aux Constitutions Apostoliques.

29. Le Pontife Romain, quand il prononce une sentence d'excommunication contre ceux qui envahissent les Etats de l'Eglise, emploie les armes spirituelles pour procurer un bien purement mondain.

Fausse, téméraire, captieuse, injurieuse aux Pontifes Romains, erronée.

30. L'excommunication portée dans le Concile de Trente et la Bulle de la *Cène* contre ceux qui s'emparent des biens ecclésiastiques repose sur la confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique.

Fausse, téméraire, injurieuse au Concile de Trente, et aux Pontifes Romains, proche de l'hérésie.

31. Les principes et serments par lesquels les Pontifes s'engagent à conserver l'intégrité des Etats de l'Eglise s'entendent en ce sens qu'ils ne doivent en détacher aucune partie en faveur de leurs proches.

Fausse.

32. L'univers catholique n'a aucun droit à réclamer la conservation et l'intégrité du Domaine temporel du Pape.

Fausse, téméraire, erronée.

33. La conscience des catholiques ne doit pas considérer le concours qu'ils peuvent eux-mêmes donner à l'intérêt du Domaine temporel du Saint Siége, si ce n'est comme affaire qui ne présente aucun caractère spirituel ou religieux.

Fausse, téméraire, affaiblissant la piété des fidèles, pour le moins erronée.

34. Dans toute société politique l'existence d'un pouvoir de droit divin n'est pas nécessaire.

Destruction de la puissance politique, hérétique.

35. Le précepte de l'Apôtre, qui est contenu en ces termes: *Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures*: n'impose qu'une obligation temporaire, et ne peut s'appliquer à toutes les époques et à toutes les espèces de sociétés.

Hérétique.

36. La volonté du peuple ou le suffrage populaire est par lui-même d'une telle autorité qu'elle n'a besoin d'aucune raison pour la validité de ses actes.

En autant qu'elle rend la volonté du peuple ou le suffrage populaire, loi suprême indépendante du droit naturel et divin, hérétique.

37. Les principes en vertu desquels le Prince Souverain n'est que le premier Député du peuple sont identiques avec les principes de la saine théologie.

Fausse, injurieuse à la théologie et séditieuse.

38. Les principes de l'insurrection qui ont été proclamés en faveur des événements récents de l'Italie sont d'accord avec la doctrine de la saine théologie sur la tyrannie.

Fausse, injurieuse à la théologie.

39. L'institution d'un Gouvernement héréditaire est opposée aux principes du droit naturel et à l'esprit de l'Evangile.

Fausse, erronée et proche de l'hérésie.

40. La tradition de l'Eglise catholique contient une doctrine qui favorise la tyrannie ou le despotisme.

Fausse et hérétique.

41. Dans toute société chrétienne politique on ne trouve aucun droit qui n'ait son principe ou sa source dans le droit illimité de l'Etat.

Fausse et hérétique.

42. La société domestique ou la famille ne tire la légitimité de son existence que de la loi civile.

Fausse, contraire au droit naturel et divin ; mais en autant que cela s'entend de la société ou famille chrétienne, hérétique.

43. Pour le bien de la société chrétienne il faut admettre universellement que les conditions essentielles du lien conjugal doivent être changées à la volonté des Gouvernements et des opinions nationales.

Hérétique.

44. Le progrès social doit amener l'abolition du lien indissoluble du mariage.

Hérétique.

45. Les causes matrimoniales ne sont pas du ressort des juges ecclésiastiques.

Hérétique.

46. Le précepte promulgé par l'Apôtre concernant la soumission de la femme à son mari est contraire à la légitime émancipation de la femme ; que si, dans les temps passés ce précepte a été avantageux, on ne peut en dire autant de l'avenir.

Impie et hérétique.

47. La propriété n'est pas moins contraire à la loi de la justice qu'à la loi de la charité chrétienne, et elle n'est pas fondée sur le droit de la nature et des gens, mais uniquement sur le droit civil.

Fausse et hérétique.

48. Il est conforme à la doctrine de la saine théologie et du droit public, que les Gouvernements soient les vrais propriétaires des biens qu'acquièrent les Eglises, les familles religieuses, les hospices et autres lieux pieux.

Fausse, contraire au Concile de Trente Ses. 22, c. XI. de refor. et d'ailleurs condamnée dans la constitution qui commence "Licet juxta ea" Joan. XXII. IV. Kal. nov. 1827.

49. La meilleure sorte d'économie politique dans chaque Etat exige qu'il soit interdit aux citoyens et à l'Eglise d'exercer la charité envers les pauvres.

Pernicieuse, blessant les droits de l'Eglise et des particuliers, et contraire aux Saints Canons.

50. Les propriétés et les enfants appartiennent tellement à la nation, que les droits de propriété et les droits des parents sur leurs fils et leur éducation découlent d'une concession de la nation.

Prise dans toute son étendue impie, contraire au droit naturel et divin.

51. Par conséquent la bonne constitution de la société demande que la nation qui est représentée par l'Etat, sous une forme ou une autre, ait directement ou indirectement le monopole des institutions et domiciles d'éducation, ainsi que de leurs propriétés, soit qu'on les prenne individuellement ou collectivement.

Erronée, pernicieuse, blessant le droit divin et ecclésiastique.

52. Les obligations spéciales, qui constituent l'essence des ordres religieux, ne tirent pas leur origine de l'Evangile.

Hérétique.

53. La perpétuité des vœux religieux peut être combattue par de solides raisons, fondées sur l'inconstance de la nature humaine, sur le droit de liberté et les règles de la prudence.

***Déjà condamnée dans la Bulle* "Auctorem fidei" (Prop. 84.)**

54. Les communautés religieuses, qui ne sont pas dévouées aux œuvres extérieures de charité, n'ont aucune raison légitime d'existence.

Fausse, erronée, pernicieuse, et proche de l'hérésie.

55. Conformément aux vrais principes de la politique, il peut être statué que les ordres religieux soient regardés par les gouvernements catholiques avant tout comme suspects.

Injurieuse à l'Etat religieux, calomniant une institution approuvée par l'Eglise et fondée sur la parole de Dieu, et suspecte d'hérésie.

56. Quoiqu'il en soit de la dernière fin de chaque homme dans l'autre vie, la fin suprême pour laquelle les sociétés politiques doivent diriger toutes leurs lois et toutes leurs actions, est la culture et la perfection de l'ordre matériel.

Impie, favorisant le matérialisme, erronée, éversive de l'ordre moral et social.

57. Les principes évangéliques tendent à affaiblir et à éteindre presque les progrès légitimes de l'activité humaine dans l'ordre matériel.

Fausse, injurieuse à la religion chrétienne, calomnieuse et proche de l'hérésie.

58. L'élément matériel doit avoir la principale part dans l'éducation de la jeunesse.

Favorisant l'impiété, pernicieuse, erronée, contraire à la parole de Dieu.

59. La loi religieuse, qui défend de faire en certains jours des œuvres serviles pour vaquer au culte de Dieu, est opposée aux principes de la bonne économie politique.

Impie, téméraire, injurieuse à Dieu et à l'Eglise.

60. Les protestations des Evêques de l'univers catholique en faveur du domaine temporel du Souverain Pontife ont été produites par l'esprit de partis politiques.

Fausse, téméraire, calomnieuse, injurieuse à l'assemblée des Evêques.

61. Les exercices spirituels extraordinaires ou missions, auxquels vaquent, par ordre de l'Evêque, les prêtres soit séculiers, soit réguliers, ne produisent pas généralement d'autre effet qu'un vain bruit de Religion, et sont de leur nature opposés à la paix publique.

Déjà condamnée dans la Bulle " Auctorem fidei " (Prop. 65.)

Tels sont, N. T. C. F., les faux principes, que les ennemis de la Religion cherchent, dans ces temps mauvais, à propager en tous lieux. Avec ce triste tableau à la main, vous pouvez facilement vous convaincre maintenant qu'il n'est que trop vrai qu'ils veulent, à tout prix, se passer de Dieu et de sa sainte Religion, dans leur politique et leurs projets insensés. Ce sont ces principes empoisonnés qui fermentent dans le cœur des sociétés humaines, et qui y excitent ces terribles commotions, qui s'opèrent sous nos yeux, et dont peut-être nous serons quelque jour les tristes victimes. Les livres impies, les journaux irréligieux, les romans immoraux, les discours inflammatoires sont comme le souffle de l'ancien serpent qui, du fond de l'abîme, excite ces violentes tempêtes.

Que ferons-nous donc, N. T. C. F., pour conserver toute la vivacité de la foi, au milieu de tant d'imminents dangers ? Nous ferons ce que firent les Apôtres, au milieu des flots courroucées de la mer de Galilée, c'est-à-dire que nous ferons entendre le cri de la prière, disant avec la même foi qu'eux : Seigneur, sauvez-nous, car nous périssons : *Domine, salva nos, perimus.* Car telle est l'origine de l'*Apostolat de la prière*, qui s'est toujours exercé, dans la sainte Eglise, et dont les Apôtres eux-mêmes ont été les fondateurs et propagateurs. *Nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus.* Act.

Cet *Apostolat de la prière* est devenu, dans ces jours mauvais, une association immense, qui couvre le monde

entier de son ombre bienfaisante ; et Nous voulons vous y enrôler, N. T. C. F., pour que, sous sa glorieuse bannière, vous puissiez combattre vaillamment les combats du Seigneur, pour le triomphe de la foi catholique.

Pour remplir les devoirs de cette noble Association, il suffit d'offrir dévotement, tous les matins, ses prières, ses travaux, ses souffrances, au Sacré Cœur de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie, pour la conversion des infidèles, des hérétiques et des pécheurs, la persévérance des justes dans les sentiers de la sainteté et le triomphe de la véritable Religion. Rien de plus facile, comme vous le voyez, N. T. C. F. ; aussi, allez-vous répondre à cet appel, avec tout l'empressement qui vous caractérise chaque fois qu'il s'agit de la plus grande gloire de Dieu. Vous le ferez d'autant plus volontiers que l'*Apostolat de la Prière* a déjà produit des fruits merveilleux. Il ne faut pas s'en étonner, car il va, à toutes les heures du jour et de la nuit, puiser des torrents de grâces dans le divin Cœur de Jésus et dans celui de sa glorieuse Mère. L'Eglise a d'ailleurs enrichi cette bienfaisante Association des plus précieux avantages.

Qu'il soit donc béni, cet *Apostolat de la Prière* du divin Enfant-Jésus qui, dans sa crèche, commence à purger le monde de toute impiété et à former un nouveau peuple, un peuple de foi ; de l'Auguste Vierge dont l'Immaculée Conception est comme un brillant Arc-en-Ciel, qui dissipe les épais brouillards du vice et des erreurs, qui obscurcissent le firmament de l'Eglise, des Anges tutélaires et de tous les Bienheureux de la Cour céleste, qui ont été établis les défenseurs de la vraie foi, sans laquelle on ne saurait plaire a Dieu.

A CES CAUSES, le saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de Nos Vénérables Frères les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons, en vertu d'un Indult du Souverain Pontife, érigé, et érigeons par les présentes, dans toutes les Eglises et Communautés de Notre Diocèse, la pieuse Association, dite l'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE avec tous les priviléges et avantages spirituels qu'y a attachés le Siége Apostolique.

Prêtres du Seigneur, Communautés Religieuses, âmes ferventes, que la Providence a placées dans le monde, vous serez tous, Nous en avons la confiance, les zélés propagateurs d'une dévotion si chère à vos cœurs, et qui doit faire

couler dans le monde entier tant de grâces ! Aussi, est-ce avec bonheur que Nous vous chargeons du soin de faire bien connaître ce divin *Apostolat de la Prière*, qui va faire triompher la foi du Fils de Dieu, qui est la voie, la vérité et la vie du genre humain.

Sera le présent Mandement lu au prône de toutes les Eglises dans lesquelles se célèbre l'Office Public, et au Chapître de toutes les Communautés Religieuses, autant de fois qu'il sera jugé nécessaire.

Donné au Berceau du divin Enfant-Jésus, le vingt-cinq Décembre mil huit cent soixante-trois, sous Notre seing et seau et le contre-seing de Notre Secrétaire.

✠ IG., EV. DE MONTREAL.



Par Mandement de Monseigneur,

JOS. OCT. PARÉ, Chan.,

Secrétaire.